COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT MONTCEAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 1 DÉCEMBRE 2022

RAPPORT N° III-3 22SGADB0144

Nombre de conseillers en exercice : 25

Nombre de conseillers présents : 17

<u>Date de convocation</u>: 25 novembre 2022

<u>Date d'affichage</u>: 2 décembre 2022

OBJET:

Utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) avec l'OPAC de Saône-et-Loire, pour la qualité de vie urbaine dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville de Montceau-les-Mines - Avenant n° 6 à la convention 2016-2017 - Autorisation de signature

Nombre de Conseillers ayant pris part au vote: 22

Nombre de Conseillers ayant voté pour : 22

Nombre de Conseillers ayant voté contre : 0

Nombre de Conseillers s'étant abstenus : 0

Nombre de Conseillers :

ayant donné pouvoir : 5

n'ayant pas donné pouvoir : 3

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 01 décembre à quatorze heures trente le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance Château de la Verrerie (Salle à manger) - 71200 LE CREUSOT, sous la présidence de M. David MARTI, vice-président.

ETAIENT PRESENTS:

Mme Isabelle LOUIS - M. Jérémy PINTO - M. Jean-Yves VERNOCHET - Mme Monique LODDO - M. Guy SOUVIGNY - M. Philippe PIGEAU - M. Georges LACOUR - Mme Evelyne COUILLEROT - Mme Frédérique LEMOINE - M. Daniel MEUNIER - M. Jean-François JAUNET

VICE-PRESIDENTS

M. Jean-Paul BAUDIN - M. Sébastien GANE - M. Jean-Paul LUARD - M. Bernard DURAND - Mme Pascale FALLOURD -

CONSEILLERS DELEGUES

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES:

Mme Jeanne-Danièle PICARD

M. Jean-Claude LAGRANGE

M. Gérard GRONFIER

Mme REYES (pouvoir à M. GANE)

M. BURTIN (pouvoir à M. SOUVIGNY)

M. FRIZOT (pouvoir à Mme LEMOINE)

M. FREDON (pouvoir à M. JAUNET)

M. GOMET (pouvoir à M. PINTO)

SECRETAIRE DE SEANCE:

M. Bernard DURAND



Le BUREAU de la COMMUNAUTE URBAINE du CREUSOT MONTCEAU-LES-MINES.

Compétent en application de la délibération du conseil de communauté en date du 6 octobre 2022, devenue exécutoire le 8 octobre 2022, donnant délégation de compétences au bureau et au président, conformément à l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

Vu le cadre national d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville pour la qualité de vie urbaine du 29 avril 2015,

Vu le contrat de ville 2015-2020 de la Communauté Urbaine Creusot Montceau signé le 23 octobre 2015, prorogé jusqu'en 2023,

Vu l'article 1388 bis du Code général des impôts relatif à l'abattement de 30 % sur la taxe foncière sur les propriétés bâties, au profit des organismes HLM présents sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Vu la convention 2016-2017 d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties avec l'OPAC de Saône-et-Loire, pour la qualité de vie urbaine dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville de Montceau-les-Mines, signée le 31 mars 2017,

Vu l'avenant n° 1 à la convention 2016-2017 d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties avec l'OPAC de Saône-et-Loire, pour la qualité de vie urbaine dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville de Montceau-les-Mines, signé le 27 février 2018 pour l'année 2018,

Vu l'avenant n° 2 à la convention 2016-2017 d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties avec l'OPAC de Saône-et-Loire, pour la qualité de vie urbaine dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville de Montceau-les-Mines, signé le 21 décembre 2018 pour l'année 2019,

Vu l'avenant n° 3 à la convention 2016-2017 d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties avec l'OPAC de Saône-et-Loire, pour la qualité de vie urbaine dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville de Montceau-les-Mines, signé le 31 décembre 2019 pour l'année 2020,

Vu l'avenant n° 4 à la convention 2016-2017 d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties avec l'OPAC de Saône-et-Loire, pour la qualité de vie urbaine dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville de Montceau-les-Mines, signé le 24 février 2021 pour l'année 2021,

Vu l'avenant n° 5 à la convention 2016-2017 d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties avec l'OPAC de Saône-et-Loire, pour la qualité de vie urbaine dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville de Montceau-les-Mines, signé le 27 décembre 2021 pour l'année 2022,

Considérant la proposition d'avenant de l'OPAC de Saône-et-Loire auprès de la commune de Montceau-les-Mines, pour renforcer ses services de proximité dans les quartiers dits politique de la ville pour l'année 2023,

Le rapporteur expose :

« Le 27 décembre 2021, a été signé entre l'OPAC de Saône-et-Loire, la ville de Montceau-les-Mines, l'Etat et la Communauté Urbaine Creusot Montceau, l'avenant n° 5 à la convention 2016-2017 d'utilisation de l'abattement de la TFPB, pour l'année 2022.

La convention initiale porte sur le renforcement de la qualité de service dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville du Bois du Verne et du Plessis, conditionnant un abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties, au profit des organismes HLM présents sur ces quartiers.

L'objectif d'assurer une qualité de service induit, pour les bailleurs sociaux, la mobilisation de moyens supplémentaires visant à renforcer les actions de droit commun contribuant à la tranquillité publique, à la qualité des relations locatives, à l'entretien et à la maintenance du patrimoine et à l'amélioration du cadre de vie des habitants.

Dans la continuité de cette convention et de ses cinq premiers avenants, l'OPAC a fait une proposition

d'avenant pour l'année 2023 à la ville de Montceau-les-Mines qui concerne la programmation annuelle des actions envisagées par l'OPAC, pour les quartiers du Bois du Verne et du Plessis.

Voici, pour les quartiers politique de la ville de Montceau-les-Mines, le montant que représente les actions de l'OPAC de Saône-et-Loire :

- Pour le Bois du Verne (461 logements) : 107 444 € correspondant au montant de l'abattement prévisionnel annuel de 107 444 €,
- Pour les Rives du Plessis (555 logements) : 117 405 € correspondant au montant de l'abattement prévisionnel annuel de 117 405 €.

Il vous est donc proposé d'approuver les termes de l'avenant n° 6 à la convention d'utilisation de l'abattement de la TFPB pour l'année 2023, à intervenir avec l'OPAC, la ville de Montceau-les-Mines et l'Etat.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE BUREAU, Après en avoir débattu, Après en avoir délibéré, DECIDE

- d'approuver les termes de l'avenant n° 6 de la convention 2016-2017 pour l'année 2023 à intervenir avec l'OPAC de Saône-et-Loire, la commune de Montceau-les-Mines et l'Etat, joint en annexe,
- d'autoriser le président de la Communauté Urbaine Creusot Montceau, à signer l'avenant n° 6 à la convention d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour la qualité de vie urbaine dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville de Montceau-les-Mines et tous les documents afférents à ce dossier.

Certifié pour avoir été reçu à la sous-préfecture le 2 décembre 2022 et publié, affiché ou notifié le 2 décembre 2022 POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,

LE PRESIDENT,

David MARTI

David MARTI









Avenant n° 6 à la « convention d'utilisation de l'abattement de TFPB Quartiers prioritaires Bois du Verne et Le Plessis Montceau-les-Mines 2016 – 2017 » pour l'année 2023

Conclue entre :

D'une part, la Ville de Montceau les Mines, représentée par Madame le Maire, Marie-Claude JARROT, dument habilitée par délibération du Conseil Municipal du 12 décembre 2022.

D'autre part, l'Etat, représenté par Monsieur le Préfet du Département de Saône et Loire, Yves SEGUY,

D'autre part, l'OPAC Saône et Loire, représenté par Monsieur le Directeur Général par intérim, Matthieu MONCOLIN,

D'autre part, la CUCM, représentée par Monsieur le Président, David MARTI.

Objet de cet avenant

Une convention a été conclue pour les années 2016 et 2017, 5 avenants ont été signés afin de proroger cette convention en 2018 ,2019 ,2020, 2021 et 2022. Il s'agit par ce sixième avenant de l'étendre à l'année 2023, conformément à la prorogation du contrat de ville. La convention précédemment signée est ainsi prolongée pour une année supplémentaire, sont ajoutés des tableaux d'actions (en annexe) pour l'année 2023 pour chacun des deux quartiers concernés.

Montant concerné

Quartier	Nombre de logements bénéficiant de l'abattement TFPB	Estimation du montant d'abattement TFPB
Rives du Plessis	555	117 405€
Bois du Verne	461	107 444€











Fait à le

Madame le Maire de Montceau les Mines

Marie-Claude JARROT

Monsieur le Directeur Général par intérim de l'OPAC Saône et Loire

Matthieu MONCOLIN

Monsieur le Préfet de Saône et Loire Yves SEGUY

Monsieur le Président de la CUCM David MARTI

BUDGET INITIAL 2023

Annexe 1 : tableau de présentation des programmes d'actions prévisionnels dans le cadre de l'abattement de TFPB

Quartier prioritaire :

PLESSIS

Année(s):

2023 MONTCEAU LES MINES

117 405 €

Organisme : OPAC S & L Montant prévisionnel de l'abattement annuel : Nombre de logements dans le quartier :

Axes	Actions	Calendrier	Dépenses prévisionnelles	Financement Bailleur	Autre Financement	Dépense valorisée TFPB	Taux de valorisation TFPB	Observation	Indicateurs		
								Droit comm	un Exo TFPB	Détail des actions	
Sur Entretien	Passages supplémentaires Entretien cages d'escaliers	2023	21 000 €	х		х	100 %	Renforcement de l'entretien des halls d'immeubles et cages d'escaliers. 1 x / semai	+ 1 X / semaine	Passage supplémentaire entretien cages d'escaliers (X 1) Bâtiments concernés : E F H J K.L et 87 rue de Macon (18 entrées)	
	Passages supplémentaires Entretien espaces extérieurs / Aires OM	2023		х		х	100 %	Renforcement de l'entretien des espaces verts et Aires OM. Passages au-delà de ce qui est fait sur les autres quartiers 1 x / semai	+ 2 X / semaine	Passages supplémentaires entretien espaces extérieurs OPAC (X 2) Bâtiments concernés : Totalité Plessis et 87 rue de Macon	
	Suppression de tags	2023	3 000 €	x		х	100 %	Veille propreté avec élimination des tags isolé	plus fréquent		
Gestion des encombrants	Gestion des encombrants	2023	5 000 €	х		х	100 %	Ramassage des encombrants plus fréquents sur QPV (hors enlévements urgents)	+ 3 X / mois	M/3 annuel (1er trimestre pris en charge sur budget OPAC)	
Sur Entretien	Petits travaux	2023	5 000 €	x		х	100 %	Nombre de dégradations et coûts de remise en état bien supérieur dans les QPV dont sécurisation		Dégradations / dépôts de plainte	
Tranquillité résidentielle	Vidéo surveillance (fonctionnement)	2023	10 000 €	x		х	100 %	Absence de vidéo surveillance sur les quartiers hors QPV sur l'agence de Montceau Pas de VF	VP	Maintenance des équipements de vidéosurveillance	
Dispositif tranquilité	Intervention Agent Tranquillité	2023	8 600 €	х		х	100 %	Répartition 25% sur Bois du Verne 50% sur Plessis, 25% autres secteurs		Nombre de dossiers traités (Voisinage, Hygiène, Rassemblements)	
Animation, lien social, vivre ensemble	Communication évènementiel et mise à disposition locaux associatifs (RQ/MAIRIE/ASSOCIATIONS DE LOCATAIRES)	2023	20 000 €	х		х	100 %	Locaux mis à disposition Ville et Associations sur le QPV .		Module 306.015.069L - Plessis Båt D Module 306.015.070L Plessis Båt D Module 306.023.023L Plessis Båt O Module 306.017.000S Plessis Båt H	
	Chantiers Jeunes	2023	5 000 €	x		х	100 %			Fourniture matériaux pour chantier jeune porté par les services de la Ville (animation jeunes) et l'OPAC (support technique)	
Petits travaux d'amélioration de la qualité de service (Hors quartiers NPNRU)	Petits travaux d'amélioration du cadre de vie	2023	39 805 €	х		x	100 %			Travaux de réfection de 2 cages d'escaliers (J2 et J4) afin de poursuivre le plan d'amélioration lancé depuis plusieurs années : estimatif à 15 000 € pour les 2 entrées Réflexion pour utilisation du solde restant (environ 25 K€) sur un projet d'amélioration des éclairages extérieurs Expérimentation raccordement vidéosurveillance au Centre de Surveilance Urbaine (CSU)	
TOTAL			117 405 €								

Annexe 1 : tableau de présentation des programmes d'actions prévisionnels dans le cadre de l'abattement de TFPB

Quartier prioritaire : BOIS DU VERNE

BUDGET INITIAL 2023

Année(s): **2023** Ville :

Montant prévisionnel de l'abattement annuel : 107 444 €

MONTCEAU LES MINES

Organisme : OPAC S & L Nombre de logements dans le quartier :

461

							I				
Axes	Actions	Calendrier	Dépense prévisionnelle	Financement Bailleur	Autre Financement	Dépense valorisée TFPB	Taux de valorisation TFPB	Observations	Indicateurs		
									Droit Commun	Exo TFPB	Détail des actions
Sur-entretien	Passages supplémentaires Entretien cages d'escaliers	2023	13 500 €	х		х	100 %	Renforcement de l'entretien des halls d'immeubles et cages d'escaliers. Passages au-delà de ce qui est fait sur les autres quartiers	1 x / semaine	+ 1 x / semaine	Passage supplémentaire entretien cages d'escaliers (X 1) Bâtiments concernés : F H K.L. (9 entrées)
	Passages supplémentaires Entretien espaces extérieurs / Aires OM	2023		х		х	100 %	Renforcement de l'entretien des espaces verts et Aires OM. Passages au-delà de ce qui est fait sur les autres quartiers	1 x / semaine	+ 1 x / semaine	Passage supplémentaire entretien espaces extérieurs OPAC (X 1) Bâtiments concernés : Totalité cité Bois-du-Verne
Gestion des déchets et encombrants / épaves	Gestion des encombrants	2023	5 000 €	х		х	100 %	Ramassage des encombrants plus fréquents sur QPV (hors enlévements urgents)	1 x / mois	+ 3 x / mois	M/3 annuel (1er trimestre pris en charge sur budget OPAC)
Sur Entretien	Petits travaux	2023	3 000 €	х		х	100 %	Nombre de dégradations et coûts de remise en état bien supérieur dans les QPV dont sécurisation			Dégradations / dépôts de plainte
Dispositif tranquilité	Intervention Agent Tranquillité	2023	4 300 €	х		х	100 %	.Répartition 25% sur Bois du Verne 50% sur Plessis, 25% autres secteurs			Nombre de dossiers traités (Voisinage, Hygiène, Rassemblements)
Animation, lien social, vivre ensemble	Communication évènementiel et chantier jeunes et mise à disposition locaux associatifs (RQ/MAIRIE)	2023	3 100 €	х		х	100 %	Locaux mis à disposition Ville et Associations sur le QPV			Module 306.028.021L - Bois du Verne Bắt C
	Chantiers jeunes	2023	0€	х		x	100 %				Le quartier du Plessis est privilégié pour cette thématique
Petits travaux d'amélioration de la qualité de service (Hors quartiers NPNRU)	Petits travaux d'amélioration du cadre de vie	2023	78 544 €	х		х	100 %				Réflexion pour utilisation du budget sur un projet d'amélioration des éclairages extérieurs
TOTAL			107 444 €								